

#### **CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE**

# **ENTRE**:

MILE POSITIONING SOLUTIONS, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FONTAINES SAINT MARTIN sous le numéro 817 706 898.

Représentée par Olivier LEBLEU en qualité de Directeur Général.

Ci-après désignée "MILE POSITIONING SOLUTIONS"

D'une part,

### ET:

Monsieur Rémi FABBRI

Ci-après désigné "Vous",

D'autre part,

**Ensemble les "Parties"** 

## IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Vous êtes informé que la convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987 (dite SYNTEC, brochure JO n°3018, IDCC 1486) dans ses dispositions étendues, est actuellement applicable (ci-après désignée la "Convention Collective").

Vous êtes informé que les dispositions légales, règlementaires et conventionnelles sont applicables notamment pour les absences, avantages sociaux, congés payés et préavis.

### 1. ENGAGEMENT

Vous êtes engagé pour une durée indéterminée, à compter du 1 Aout 2019, en qualité d'Ingénieur R&D, statut Cadre, position 1.2, coefficient 100 de la Convention Collective.

Vous déclarez expressément ne plus avoir d'engagement vis-à-vis d'un précédent employeur.

La déclaration préalable à l'embauche a été effectuée auprès de l'URSSAF Rhône-Alpes.

Vous êtes soumis à une période d'essai de 2 mois, renouvelable une fois pour une durée maximale de 4 mois par accord des Parties.

#### 2. FONCTIONS

Vos fonctions principales seront notamment les suivantes :

- Développement et maintenance du CMS,



Génération de communication et contenus automatisés, notamment depuis le CMS.

Vos attributions sont susceptibles d'évoluer conformément à vos fonctions et qualifications.

### 3. LIEU DE TRAVAIL

Vous exercerez vos fonctions à Champagne-au-Mont-d'Or.

Dans le cadre de vos fonctions, vous pourrez effectuer des déplacements en France et à l'étranger.

# 4. RÉMUNÉRATION

Vous percevrez une rémunération annuelle brute de 33 650€ (trente-trois mille six-cent cinquante euros), payée en douze (12) mensualités.

Outre cette rémunération fixe, vous pourrez percevoir une rémunération variable dont les modalités d'attribution seront définies dans une annexe.

## 5. **DUREE DU TRAVAIL**

Votre durée de travail est fixée à 35 (trente-cinq) heures hebdomadaires.

### 6. UTILISATION DES DOCUMENTS ET MATERIELS

Tous documents, biens, matériels et supports d'information de toute nature que MILE POSITIONING SOLUTIONS vous confie demeurent la propriété exclusive de MILE POSITIONING SOLUTIONS.

Vous vous interdisez d'en faire un usage autre que professionnel ainsi que d'en faire des copies sur tout support que ce soit pour votre usage personnel ou pour tout tiers.

### 7. DISCRETION - CONFIDENTIALITE

Vous aurez connaissance d'informations par nature confidentielles qu'il vous est interdit de divulguer à des tiers pendant l'exécution du présent contrat et après sa rupture, sans l'autorisation expresse et préalable de MILE POSITIONING SOLUTIONS.

Tout manquement à cette obligation de confidentialité peut constituer un manquement susceptible d'aboutir à une sanction disciplinaire.

#### 8. EXCLUSIVITE

Pendant toute la durée du Contrat, vous vous engagez à consacrer l'exclusivité de votre activité à MILE POSITIONING SOLUTIONS.

## 9. NON CONCURRENCE

A l'issue du présent contrat, vous vous interdisez d'exercer, directement ou indirectement, une activité concurrente à celle de MILE POSITIONING SOLUTIONS, tant en votre nom personnel que pour le compte de tiers.

Cette interdiction est limitée à une durée de 12 mois à compter de la date de cessation de vos fonctions, sur le territoire suivant :

- France



En application de la clause de non-concurrence, il vous sera versé une indemnité mensuelle d'un montant brut correspondant à 30 % de votre rémunération mensuelle brute de base versée au titre des 12 derniers mois précédant la rupture du présent contrat.

MILE POSITIONING SOLUTIONS se réserve le droit de renoncer à l'application de la présente clause au plus tard à la date effective de la rupture du présent contrat.

Toute violation de la présente clause vous rendra automatiquement redevable d'une pénalité fixée à 1,5 fois le montant de l'indemnité mensuelle, pénalité due pour chaque infraction constatée.

### 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les inventions que vous pourrez être amené à réaliser dans le cadre de vos fonctions et de vos missions ou dans les conditions de l'article L.611-7 2° du code de la propriété intellectuelle sont soumises aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

MILE POSITIONING SOLUTIONS déposera en son nom et à ses frais les brevets correspondants s'il y a lieu. Sauf décision contraire écrite, votre nom sera indiqué sur lesdits brevets, en qualité d'inventeur.

Vous vous engagez à fournir toute l'assistance qui s'avérerait nécessaire aux fins du dépôt, de l'exploitation ou de la défense de ces brevets.

Vous vous engagez à remettre à MILE POSITIONING SOLUTIONS tous documents relatifs aux inventions, dont la propriété matérielle est cédée irrévocablement et sans complément de rémunération à MILE POSITIONING SOLUTIONS.

Concernant les inventions visées à l'article L.611-7 2° du code de la propriété intellectuelle, vous vous engagez à communiquer à MILE POSITIONING SOLUTIONS une liste exhaustive des inventions, au fur et à mesure de leur réalisation, mentionnant les informations prévues à l'article R.611-2 du code précité.

Vous êtes expressément soumis à l'article L.113-9 du code de la propriété intellectuelle s'agissant des logiciels et développements informatiques (ci-après dénommées les « Logiciels ») que vous pourrez créer dans le cadre de vos fonctions.

Vous vous engagez à communiquer régulièrement à MILE POSITIONING SOLUTIONS une liste exhaustive des Logiciels, au fur et à mesure de leur réalisation, et à lui remettre les codes-source, codes-objet et toute la documentation afférente aux Logiciels, dont la propriété matérielle est cédée irrévocablement à MILE POSITIONING SOLUTIONS.

S'agissant des œuvres autres que les logiciels et développements informatiques, vous vous engagez à céder à MILE POSITIONING SOLUTIONS, à titre gratuit et exclusif, pour le monde entier et pour toute la durée légale du droit d'auteur, vos droits patrimoniaux d'auteur sur les œuvres de toute nature que vous créerez (ci-après dénommées les « Œuvres »).

Les droits cédés au titre des présentes comprennent :

- le droit de reproduire les Œuvres, en totalité ou en partie, en tout format, sur tout support notamment imprimé, magnétique, électronique, numérique, informatique, sur tout produit, de quelque nature qu'il soit et par tout procédé matériel ou immatériel, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles ;



- le droit de fabriquer ou faire fabriquer, éditer, distribuer, diffuser et commercialiser les Œuvres, en autant d'exemplaires qu'il plaira à MILE POSITIONING SOLUTIONS, en tout ou en partie et par tous circuits de commercialisation :
- le droit de représenter publiquement les Œuvres, en totalité ou en partie, en tout lieu physique, à travers tous médias, tous réseaux et tous moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles, tels que, sans que cette liste soit limitative, les réseaux de communication dont internet et la téléphonie mobile, la télédiffusion, le cinéma ou l'affichage;
- le droit d'adapter, traduire, modifier, arranger, transformer et corriger les Œuvres, notamment, sans que cette liste soit limitative, à travers la retouche, le recadrage, le changement de format ou de couleurs des Œuvres ou encore l'apposition sur celles-ci, par MILE POSITIONING SOLUTIONS, de son nom, de sa marque et de son logo, pour tenir compte en particulier de contraintes techniques, matérielles ou commerciales ou pour tout autre motif, sous réserve du respect de votre droit moral;
- le droit d'utiliser les Œuvres, en totalité ou en partie, afin de les associer avec, incorporer dans ou exploiter à travers, sans que cette liste soit limitative, tous éléments visuels, sonores et/ou textuels et tous produits, notamment tous produits multimédia ou audiovisuels, sites internet, jeux, applications ;
- le droit d'utiliser les reproductions et/ou représentations des Œuvres réalisées selon les modalités décrites ci-dessus, à des fins promotionnelles, commerciales ou non, ainsi que de les diffuser à titre gratuit ou payant ;
- le droit d'utiliser tout ou partie des Œuvres aux fins d'exploitation dérivées (communément désignées sous le nom de « merchandising »), notamment en vue de fabriquer et diffuser des produits commerciaux, de quelque nature que ce soit, et de les distribuer, en particulier dans les domaines des jeux, jouets, objets ou œuvres d'art plastique ou arts appliqués, papeterie, bureautique, fonds d'écran, articles de bureau, habillement, ameublement, articles de décoration, arts de la table, toilette, hygiène, alimentation;
- le droit d'effectuer toutes démarches et de procéder à toutes formalités, y compris de renouvellement éventuel, en vue du dépôt et de l'enregistrement des Œuvres auprès de tout organisme habilité sur le fondement du droit des marques, des dessins et modèle ou de toute autre protection reconnue au titre de la propriété intellectuelle, dans le monde entier;
- le droit d'autoriser un tiers à procéder aux exploitations susvisées et plus généralement, de céder et/ou concéder aux tiers tout ou partie des droits présentement cédés.

Au regard des usages en la matière, vous acceptez que votre nom ne soit pas mentionné sur les reproductions ou représentations des Œuvres.

MILE POSITIONING SOLUTIONS demeure totalement libre d'exploiter ou non les Œuvres.



La cession visée ci-dessus sera réalisée automatiquement, au fur et à mesure de la conception des Œuvres, sans aucune formalité et sans complément de rémunération.

Les Parties s'engagent à organiser ensemble, au moins une fois par an, la communication entre elles d'une liste exhaustive des Œuvres réalisées au cours de l'année écoulée. Vous vous engagez à remettre à MILE POSITIONING SOLUTIONS les Œuvres sous leur support original, ainsi que toutes copies qui en auraient été faites et plus généralement, toute documentation en relation avec les Œuvres, dont la propriété matérielle est cédée irrévocablement, sans restriction ni réserve, à MILE POSITIONING SOLUTIONS.

| Fait a Champagne-au-Mont-d'Or le 19/0//2019 en deux exemplaires |  |
|---|--|
|   |  |
|   |  |
|   |  |
|   |  |
|   |  |

Pour la société MILE POSITIONING SOLUTIONS
Olivier LEBLEU

Monsieur Rémi Fabbri